

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

## Editorial

Le 22 septembre prochain, nous voterons sur deux sujets. L'initiative populaire sur la biodiversité étant traitée par plus compétent que moi dans ce numéro, je me contenterai de parler de la réforme de la prévoyance professionnelle.

Comme chacun sait, les revenus à la retraite en Suisse sont issus de trois sources potentielles. Le premier pilier, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), doit assurer le minimum vital et est financé par un système de répartition où les rentes versées sont financées par les cotisations des actifs, complétées par des ponctions fiscales. Le deuxième pilier, réglementé dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et survivants (LPP), est une épargne individuelle obligatoire au-delà d'un certain revenu, alimentée par le travailleur et l'employeur et dont l'objectif est de garantir 60% du dernier salaire. En dernier lieu, nous avons le troisième pilier, qui est une épargne personnelle facultative, qui peut être constituée auprès d'une banque ou d'une assurance, et qui bénéficie d'un avantage fiscal jusqu'à un certain montant.

Pour bien saisir les implications de la votation, il faut comprendre comment fonctionne la LPP: tout d'abord, en dessous d'un certain

revenu annuel, actuellement 22'050 francs, l'employé n'est pas soumis à l'obligation de cotiser à la LPP. Cela s'explique par le fait qu'avec ce revenu moyen et quarante-quatre ans de cotisations la rente minimale AVS seule représente près de 70% du dernier revenu. Une cotisation au deuxième pilier ne se justifie donc pas.

Pour les personnes dont le revenu est supérieur, la loi prévoit une épargne obligatoire, financée pour moitié par l'employeur et pour moitié par l'employé. Les taux de cotisation dépendent de l'âge: 7% de vingt-cinq à trente-quatre ans, 10% de trente-cinq à quarante-quatre ans, 15% de quarante-cinq à cinquante-quatre ans et 18% de cinquante-cinq à l'âge de la retraite. Au capital constitué durant les années de cotisations s'applique un taux de conversion qui détermine la rente qui sera servie à l'assuré. Par exemple, un capital de 500'000 francs donne droit aujourd'hui à une rente annuelle de 34'000 francs, qui passerait à 30'000 francs en cas d'acceptation de la réforme.

Pourquoi donc est-il nécessaire de procéder à une adaptation de la LPP? Deux éléments menacent la pérennité des caisses: l'augmentation de l'espérance de vie et les faibles

rendements des capitaux. Le taux de conversion est un calcul actuariel qui prend en compte ces deux éléments afin que le capital accumulé soit suffisant pour payer la rente jusqu'à la fin de la vie. Les rendements aident à la constitution du capital qui déterminera la rente, mais aussi à la longévité de ce capital, car, durant la période de paiement de la rente, le capital continue de générer des intérêts qui en freinent la diminution. On comprend donc que, si les gens vivent plus longtemps et que le rendement des investissements est faible, les rentes servies doivent nécessairement baisser.

Quelles solutions à ce problème? Celle qui a été votée par le Parlement est un mélange d'augmentation des cotisations, de baisse du taux de conversion, d'une modification de la base de calcul impliquant une usine à gaz bureaucratique et de l'introduction d'une partie basée sur un modèle de répartition de type AVS. Les deux derniers éléments suffisent à rejeter le projet sans regrets.

Mais regardons un peu plus loin afin d'anticiper une prochaine réforme. De mon point de vue, l'allongement de l'espérance de vie doit être compensé d'une manière ou d'une autre. L'augmentation des cotisations est une option, bien qu'il ne soit pas

forcément nécessaire de cotiser plus pour obtenir une meilleure rente. Je m'explique: comme nous l'avons vu, le taux de cotisation est progressif, ce qui implique que les jeunes cotisent moins que les vieux. Or si l'on en revient à l'effet des rendements sur l'augmentation du capital, on comprend que le facteur temps est essentiel et qu'une simple modifica-

tion à un taux unique de 13,5% sur toute la durée de cotisation permettrait, sans cotiser plus, un effet multiplicateur du capital final et donc des rentes servies<sup>1</sup>. La loi soumise au vote fait un pas dans ce sens sans aller jusqu'au bout.

Et comme je le suggérais dans un précédent article<sup>2</sup>, pourquoi ne pas supprimer la notion même d'âge de

la retraite afin que tout un chacun puisse choisir, en fonction du capital accumulé, le moment qu'il juge opportun pour cesser de travailler?

Michel Paschoud

<sup>1</sup> [https://drive.google.com/drive/folders/1oIAK4mSKULe5swxhrlXLLRd-mcSO\\_dD5a?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1oIAK4mSKULe5swxhrlXLLRd-mcSO_dD5a?usp=sharing)

<sup>2</sup> [https://pamphlet.ch/index.php?article\\_id=1821](https://pamphlet.ch/index.php?article_id=1821)

## Ne dites pas..

On ne devrait pas dire: «Le Venoge Festival bannit les parapluies pour des raisons de visibilité.» On devrait dire: «Le Festival de la Venoge bannit les parapluies pour des raisons de visibilité.»

Il faut reconnaître que les parapluies empêchent les spectateurs de voir ce qui se passe sur scène – qui ne se souvient d'avoir pesté contre des dames à chapeaux dans une salle de spectacle? – et que leur interdiction est donc compréhensible dans le cadre de l'ultra-prestigieux *Venoge Festival*.

Il est de bon ton, depuis des années maintenant, de mépriser, dans les milieux culturels notamment, les dénominations en français. C'est ainsi que le Festival de jazz de Montreux a cédé la place au Montreux Jazz Festival. Les puristes s'en agacent, mais s'y habituent, hélas.

Alors, pourquoi juger l'intitulé *Venoge Festival* particulièrement malvenu et même carrément ridicule?

Certains lieux se prêtent moins mal que d'autres à la déplorable manie de l'anglicisation. Montreux accueille dès le XIX<sup>e</sup> siècle de nombreux

touristes britanniques. Lord Byron résida à Clarens et non à Penthaz, où le mal nommé Venoge Festival déploie ses fastes bruyants. Le poète anglais a écrit *Le Prisonnier de Chillon* et non *La Venoge* célébrée par Gilles, Vaudois de sorte, ainsi qu'il le dit lui-même<sup>1</sup>.

Pour un pinailleur vaudois, la différence est de taille.

Le pinailleur

<sup>1</sup> *Y en a point comme nous.*

## Un abbé très vilain?

Les turpitudes sexuelles, réelles ou supposées, de l'abbé Pierre, sorte de saint de gauche ayant voué sa vie «aux plus démunis», a fort occupé les gens de presse aux alentours de la mi-juillet.

Je n'ai jamais éprouvé beaucoup de sympathie pour l'abbé Pierre. Ce n'est pas une raison, toutefois, pour approuver qu'un homme décédé il y a dix-sept ans soit livré sans défense au mépris des populations et cela par ceux-là mêmes qui ont collaboré

à son œuvre et prétendent la poursuivre, à savoir Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation Abbé Pierre.

On peut comprendre qu'ayant eu vent, à la suite du témoignage d'une victime présumée, du fait que le célèbre abbé avait adopté des comportements sexuellement répréhensibles, ces trois organismes aient souhaité en savoir davantage, dans l'espoir, veut-on espérer, qu'une

enquête indépendante blanchirait le saint homme.

Bien entendu, seul le groupe Egaé, co-fondé et co-dirigé par la néo-féministe d'extrême-gauche et traqueuse de mâles blancs Caroline de Haas, pouvait offrir ce qu'on appelle une enquête indépendante!

Je vous épargne le contenu du rapport et vous laisse le soin de le lire si ça vous tente<sup>1</sup>. Vous y découvrirez comme moi que les témoignages

sont anonymes, les dates imprécises, les accusations souvent floues et surtout tardives. Vous y verrez apparaître la fameuse sidération et la célèbre emprise qui empêchaient les victimes de se défendre et de dénoncer les abus.

Il est tout à fait possible que l'abbé Pierre ait «dérapé» en certaines

occasions. C'était un homme, après tout. Mais cette opération de dénigrement me paraît relever davantage de la volonté d'abattre une idole que du souci de rechercher la vérité.

Cette affaire n'est pas sans rappeler celle qu'avait déclenchée, à propos de son prédécesseur, Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et

Fribourg, en décembre 2023, sur des bases tout aussi fragiles, et dont, curieusement, plus personne ne parle.

*Mariette Paschoud*

<sup>1</sup> <https://emmaus-france.org/wp-content/uploads/2024/07/Rapport-denquete-FR.pdf>.

## Réflexions à l'heure du couvre-feu

*Interdit! Interdit! Interdit!* C'est écrit un peu partout dans cette petite ville charmante, pas loin de la Suisse; une petite ville de cette Europe qui se dit libérale, où tout ce qui était autrefois anormal et inconvenant est devenu permis et même recommandé, et où tout ce qui était autrefois courant et naturel est devenu interdit.

Par exemple, si vous parquez votre véhicule dans le parking de votre hôtel dans le centre historique de cette petite ville, il vous est interdit de repartir après 21h30 – «pour la tranquillité des habitants». Ici en Suisse, des communes de plus en plus nombreuses vous font rouler au pas dès 22h00, parce que leur population fragile souffre du bruit. Là-bas, pour les mêmes raisons, vous êtes prisonnier de votre hôtel dès 21h30.

En réalité, lorsque nous flânons dans la vieille ville, nous constatons qu'à 20h30 déjà on n'entend plus un bruit. Les rues piétonnes, avec leurs espaces de «convivialité», sont mystérieusement désertes. Il règne un silence de mort. La population a tellement intériorisé les interdictions

qu'elle les anticipe; elle s'impose de son plein gré les restrictions de liberté que les autorités n'ont pas encore promulguées.

En déambulant ainsi en silence dans le périmètre qui nous est assigné, nous en venons à méditer sur l'obsession de notre société moderne à refuser la vie et à rechercher la mort. Cela se perçoit dans les dogmes de l'avortement (*Pensez à la planète, évitez de naître!*) et de l'euthanasie (*Pensez aux autres, dépêchez-vous de mourir!*). Mais pour nous qui avons la chance de nous trouver entre les deux, ce n'est pas mieux: on nous demande de vivre le moins possible, le plus silencieusement possible, selon des horaires limités et sur une surface réduite, en craignant tout ce qui pourrait nous arriver et en nous repentant de tout le tort que notre seule présence cause au monde. Il y a quatre ans, les scientifiques voulaient nous confiner, nous cryogéniser, nous vitrifier par peur que notre chemin croise celui d'un virus. Aujourd'hui, les mêmes scientifiques, la barbichette pointée vers le Progrès,

nous promettent une vie plus saine si nous cessons sagement d'exister après 21h30, voire 20h30.

Quelle chance nous avons d'avoir, grâce à la science, une vie de plus en plus saine! Avec de moins en moins d'alcool, de moins en moins de tabac et de plus en plus de sport. De moins en moins de voitures polluantes et de moins en moins d'accidents (puisque l'on ne dépasse plus l'allure d'une limace estropiée). Et aussi de moins en moins de travail, de stress et de contrariétés, et maintenant de moins en moins de bruit. Le résultat de ce silence mortel est que nous semblons de plus en plus morts, mais que nous devrions au moins être des morts en parfaite santé, puisque l'on nous préserve de toutes les mauvaises influences de la vie.

Mais alors... comment expliquer que les coûts de la santé explosent? Que les cabinets des psychologues ne désemplissent pas? Que la consommation de médicaments n'ait jamais été aussi élevée? Il y a là un mystère insondable.

*Pollux*

## Une bien belle balade

Au début de l'été, j'ai fait une balade, une *Balade en héraldique vaudoise*<sup>1</sup>, sous la conduite d'Olivier Delacrétaz, ancien président de la Ligue vaudoise, graphiste, dessinateur et héraldiste de talent.

Beaucoup de gens connaissent les armoiries de leur famille; tout le monde, ou peu s'en faut, reconnaît celles de sa commune et de son canton. Mais beaucoup plus rares, y compris parmi les maîtres d'histoire, sont ceux qui seraient capables de décrire un écusson en termes de blasonnement.

Ce livre très savant, mais agréable à lire grâce à une écriture simple et claire, dénuée du style prétentieux

et ampoulé qu'on rencontre trop souvent chez les spécialistes, balade le lecteur à travers l'histoire, l'esthétique, les techniques et la terminologie de l'héraldique, le tout accompagné d'illustrations et de dessins qui sont un plaisir pour les yeux.

Il ne faut pas croire toutefois que la lecture de *Balade en héraldique vaudoise* est une simple promenade de santé. Chaque chapitre se termine par une bibliographie, l'ouvrage comporte soixante-six notes, fort heureusement placées en bas de page, ainsi qu'un glossaire très complet, auquel il faut se référer sans cesse. C'est du sérieux, pas du livre de plage.

J'ai pris un plaisir extrême à découvrir, par exemple, que, en héraldique, un écusson divisé en quatre parties s'appelle un écartelé et qu'un blason orné d'un lion jaune sur fond noir avec langue et griffes rouges est en réalité «de sable au lion d'or lampassé et armé de gueules».

L'héraldique est une science fascinante. Il faut savoir gré à Olivier Delacrétaz et aux Cahiers de la Renaissance vaudoise de l'avoir mise à la portée du lecteur point trop paresseux.

M.P.

<sup>1</sup> Olivier Delacrétaz, *Balade en héraldique vaudoise*, Cahiers de la Renaissance vaudoise 161, Lausanne, 2024.

## La biodiversité n'est pas ce qu'on en dit

Qui pourrait s'opposer à la biodiversité? Comme personne ne désire se faire accuser d'être un ennemi de la nature, on pourrait penser que, le 22 septembre prochain, le peuple et les cantons suisses accepteront allègrement une initiative qui introduirait un nouvel article 78a dans la constitution intitulé «Paysage et biodiversité.<sup>1</sup>» Le Conseil fédéral et le Parlement n'y sont pourtant pas favorables et présentent de bons arguments<sup>2</sup>, sauf le premier qui prétend que cette initiative va trop loin.

Non, l'initiative ne va pas trop loin, elle ne va pas du tout; et si c'est dans une direction, c'est la mauvaise. Je m'explique.

«*Mir müend öppis mache*» disent nos confédérés alémaniques lorsqu'ils ont peur de ne pas savoir que faire; n'importe quoi plutôt que rien. Eh bien, en matière de biodiversité, on en fait déjà beaucoup, même si elle ne saurait jamais être suffisante tant qu'une espèce particulière, la nôtre, ne peut que la dégrader. Même dans notre merveilleux Parc national des Grisons, elle ne ferait que s'étioler.

Alors que les efforts de protection de l'environnement et de la santé humaine ne cessent de porter de meilleurs fruits, il faudrait nier cet état de fait, sonner une alarme constante et «en faire plus». Alors que, par exemple, au milieu des années 70, seul un petit refuge de cigognes dans la région bâloise abritait les derniers

spécimens de cette espèce, il n'y a actuellement plus un clocher, une stèle ou un arbre étêté dans ce but qui n'en soit devenu l'habitat. D'autres grand oiseaux, milans ou hérons, sont aussi présents en nombre, signe que, du ver de terre au mulot, leur chaîne alimentaire est bien vivace. Et c'est survenu sans article constitutionnel. Il reste certes des espèces en danger ou menacées pour lesquelles des efforts de conservation doivent continuer et même être renforcés. Personne ne s'y oppose, bien au contraire.

C'est une première raison pour retoquer cette initiative: son inutilité et l'ajout garanti de chicaneries certifiées.

Mais surtout, il faut s'y opposer car c'est une étape de plus dans une bataille culturelle qui se déroule à notre corps pas assez défendant.

Tout comme ce fut avec la protection du climat, cela vise à sauvegarder et protéger un ectoplasme. La biodiversité est encore plus complexe et ne se mesure pas en mm Hg comme une pression artérielle, ni ne se limite à un réchauffement de 1,5 °C. On ne connaît même pas l'impact qu'un pourcent additionnel de terres protégées aurait sur quelle biodiversité. C'est bien et bon, juste par principe, sans vraiment savoir ce que cela doit être pour bien être. C'est magnifiquement plus compliqué et, puisque cela permet les pires interprétations, c'est le Graal du politique mal intentionné!

L'IPBES<sup>3</sup>, coryphée assemblée au chevet de ce malade, n'est pas qu'un collègue d'experts en matière de biodiversité, de savants préoccupés à protéger les espèces en voie de disparition; ce serait bien, mais trop simple. A l'instar des COP du climat et des Davos de la globalisation économique, ce sont les «Conferences of the Parties of the Convention on Biological Diversity (CBD)<sup>4</sup>» qui se succèdent depuis 1994 pour écouter les avis d'experts et leur donner des instructions pour la suite.

Ce ne sont pas moins de 23 cibles qui doivent être atteintes en 2030 selon le «Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal<sup>5</sup>» adopté en 2022. On y trouve le but que «au moins 30% des terres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines (...) sont protégées» (on en est à 17% pour les terres et 8% pour les

mers) et aussi de restaurer 30% des écosystèmes dégradés et de réduire de moitié les risques liés aux pesticides. Dans un même élan, la Commission européenne veut mettre 30% des terres et des mers en réserve ou en protection rapprochée, allouer 10% des terres agricoles à une riche biodiversité et 25% en culture bio. Lorsque le [comité d'initiative](#) prétend que «les 30% représentent un objectif international dans le Cadre mondial de la biodiversité, qui n'a rien à voir avec l'Initiative biodiversité», il ment si effrontément que c'en est digne des pires cauchemars qu'Orwell ou Huxley nous ont décrits. Mettez le ver dans le fruit, il prospérera.

Il n'est pas responsable de se donner des buts qui n'augurent d'aucun résultat en matière de biodiversité et qui sont pratiquement et politiquement inatteignables. Ceux qui le veulent, savent cela, ce ne sont donc pas des imbéciles mais des nuisibles qu'il faut éloigner de tout pouvoir.

Voilà une autre bonne raison de s'opposer fermement à cette initiative.

*Michel de Rougemont*

[MR's Blog – On & Off the Line \(mr-int.ch\)](#)

<sup>1</sup> Texte soumis au vote le 22 septembre 2024:

*Art. 78a Paysage et biodiversité*

<sup>1</sup> En complément à l'art. 78, la Confédération et les cantons veillent, dans le cadre de leurs compétences:

a. à préserver les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels dignes de protection;

b. à ménager la nature, le paysage et le patrimoine bâti également en dehors des objets protégés;

c. à mettre à disposition les surfaces, les ressources et les instruments nécessaires à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité.

<sup>2</sup> La Confédération, après avoir consulté les cantons, désigne les objets protégés présentant un intérêt national. Les cantons désignent les objets protégés présentant un intérêt cantonal.

<sup>3</sup> Toute atteinte substantielle à un objet protégé par la Confédération doit être justifiée par un intérêt national prépondérant; toute atteinte substantielle à un objet protégé au niveau cantonal doit être justifiée par un intérêt cantonal ou national prépondérant.

L'essence de ce qui mérite d'être protégé doit être conservée intacte. La protection des marais et des sites marécageux est réglée par l'art. 78, al. 5.

<sup>4</sup> La Confédération soutient les mesures prises par les cantons pour sauvegarder et renforcer la biodiversité.

Les dispositions d'exécution doivent être édictées dans un délai de cinq ans.

Pour le vote, seuls comptent vraiment l'alinéa 1 lettre c et l'alinéa 3.

<sup>2</sup> Explications relatives à cette votation [sur le site de la Confédération](#).

<sup>3</sup> The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant créé par les Etats pour renforcer l'interface science-politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être humain à long terme et le développement durable (trad. DeepL).

<sup>4</sup> [Convention sur la diversité biologique](#) (Convention on Biological Diversity, CBD) La Convention fixe trois objectifs principaux: la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques.

Des objectifs non quantifiables (diversité, durable, juste, équitable) sont inatteignables mais bons pour des campagnes politiques.

<sup>5</sup> Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal Vision 2030

La vision du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où «d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée,

conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains».

«Mission 2030 »

Prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité afin de promouvoir le rétablissement de la

nature, dans l'intérêt des populations et de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires.

## Bricoles

### Excès et insignifiance

La cérémonie d'ouverture des JO, où, à ce que j'ai cru comprendre, il y avait du pire et du meilleur, s'est distinguée, pour le pire, par deux «tableaux» qui ont soulevé l'émoi: une caricature de la Sainte-Cène avec la participation de *drag queens*, et la reine Marie-Antoinette chantant, sa tête dans les mains, le fameux chant révolutionnaire *Ça ira* appelant à pendre les aristocrates.

Il me paraît évident que la première scène ne peut être ressentie par les chrétiens que comme un blasphème. Il ne faut cependant pas oublier que le blasphème, s'il blesse les croyants, ne déshonore que ceux qui le commettent. Par bonheur, les chrétiens n'assassinent pas les blasphémateurs et je veux espérer qu'ils sont capables de comprendre que certains «créateurs» ne savent pas ce qu'ils font et moins encore ce qu'est le mauvais goût – justifié, semble-t-il, par la célébration de la diversité.

Ce n'est pas seulement le mauvais goût, mais aussi l'insensibilité et l'ignorance qui ont permis la mascarade de la Conciergerie. Comment peut-on, même en vouant un culte – laïc, évidemment – à la déesse République, se gausser des souffrances

d'une reine déchue livrée aux excès de la Terreur? Il faut être doté d'un cœur sec et n'avoir aucune idée ce que fut réellement la Révolution française pour descendre aussi bas.

Par malheur, les élucubrations de quelques scénaristes provocateurs ont connu un retentissement mondial, alors qu'il eût mieux valu les couvrir d'un voile de silence, afin de renvoyer leurs auteurs à leur insignifiance.

M.P.

### Libéralisme radical

Les jeunes libéraux-radicaux (JLR) sont favorables à la libéralisation de toutes les drogues<sup>1</sup>. A leur avis, exprimé par leur président, «les drogues douces doivent être légalisées, car acceptées socialement et peu dangereuses». La libéralisation des drogues dures, quant à elle, permettrait de faire entrer dans les caisses de l'Etat les recettes fiscales dont le marché noir le prive, à charge pour lui d'assumer les coûts générés par la consommation de drogues.

L'acceptation sociale constitue certainement pour les JLR un critère hautement démocratique et une faible dangerosité doit relever, à

leurs yeux, des risques courus dans la vie quotidienne, comme traverser la route en dehors des passages pour piétons ou consommer des boissons sucrées. Que les drogues douces puissent conduire les consommateurs avides de sensations plus fortes à l'usage de drogues dures, qui engendreront pour l'Etat des dépenses supplémentaires, n'intéresse pas les JLR. Ce qui compte pour eux, c'est qu'on puisse prélever de nouvelles taxes.

Avec des jeunes libéraux-radicaux de cet acabit, on n'a plus besoin des jeunes socialistes.

M.P.

<sup>1</sup> 20 minutes du 13 août.

**Le Pamphlet**  
Case postale 998,  
1001 Lausanne  
[courrier@pamphlet.ch](mailto:courrier@pamphlet.ch)  
Directeur de publication:  
Michel Paschoud  
ISSN 1013-5057



## Défense contre Trump

Un rapport de l'OTAN prédit un sombre avenir pour l'Europe en cas d'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis cet automne: l'Ukraine, abandonnée par les Etats-Unis, serait rapidement vaincue par la Russie, ce qui entraînerait une déstabilisation de toute l'Europe.

Devant cette menace, la conseillère fédérale Viola Amherd, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), préconise la restauration de notre capacité de défense avant la fin de la décennie<sup>1</sup>.

Mme Amherd, qui ne siège au Conseil fédéral que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ne saurait être tenue pour responsable de la lente dégradation qu'a connue, au fil des réformes de l'armée, notre défense nationale. Et on devrait lui savoir gré d'avoir enfin compris au bout de cinq ans et huit mois passés à la tête du DDPS qu'une armée forte, bien équipée et bien entraînée pouvait avoir son utilité.

On préférerait, cependant, entendre que l'armée doit retrouver son aptitude à défendre nos frontières et notre neutralité en cas de conflit.

Malheureusement, il s'agit de tout autre chose: il s'agit d'être apte à collaborer avec l'OTAN.

L'OTAN n'aime pas Donald Trump, trop peu belliciste à son gré.

Il semblerait que Mme Amherd, qui, à ce qu'on nous dit, n'est pas approuvée pas tous ses collègues du Conseil fédéral, n'aime pas Donald Trump non plus.

Au nom de la neutralité, certainement.

*M.P.*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/defense-nationale-pour-amherd-la-suisse-doit-s-armer-car-trump-risque-de-gagner-103173587>.